



Paris, le 12 février 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE
Grande conférence de la santé :
L'Ordre salue une feuille de route ambitieuse
qui met la kinésithérapie sur la voie d'une discipline universitaire

Parmi les mesures présentées lors de la Grande conférence de la santé qui s'est tenue hier, le Conseil National de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes se félicite de plusieurs annonces faites par le Premier ministre Manuel Valls ([lire le discours](#)).

Dans son discours, le Premier ministre, a tracé une [feuille de route](#) qui va dans le sens des engagements de l'Ordre pour faire de la kinésithérapie une science médicale à part entière :

- Favoriser les passerelles entre les études paramédicales et médicales. Dès la rentrée 2016, les professionnels de santé pourront, en fonction d'un certain nombre de prérequis, entrer en 2e ou 3e année d'études médicales. Ainsi, un kinésithérapeute pourrait sur la base d'un projet solide ou sur dossier, suivre des études de médecine pour devenir médecin rééducateur ;
- Favoriser le travail en équipe entre médecins et paramédicaux en mettant en place des temps de formation théorique et pratique regroupant les étudiants des différentes filières de santé ;
- Renforcer l'accès à la recherche pour les formations paramédicales grâce à l'émergence d'un corps d'enseignants chercheurs ;
- Confier, à moyen, terme, aux universités l'encadrement pédagogique des professions paramédicales ;
- Développer les pratiques avancées ;
- Décloisonner les modes d'exercice entre la ville et l'hôpital et diversifier les parcours professionnels.

Depuis sa création en 2006, l'Ordre se mobilise, aux côtés des autres acteurs de la profession, pour que la formation initiale des masseurs-kinésithérapeutes intègre le système universitaire et pour la création d'une discipline universitaire en kinésithérapie. L'accès à la recherche va dans ce sens. Ces réformes annoncées devraient améliorer davantage encore la qualité des soins et de la sécurité des patients dont l'ordre est le garant.

Le conseil national de l'Ordre se réjouit également de deux mesures qui vont permettre d'aligner progressivement les droits des étudiants des formations paramédicales sur ceux des autres étudiants universitaires :

- Renforcer les prestations sociales des étudiants des formations paramédicales et en alignant progressivement leurs droits sur ceux des autres étudiants universitaires ;
- Etudier les "conditions de déploiement d'une offre publique de formation pour toutes les professions de santé", afin de corriger les inégalités que subissent les étudiants des formations paramédicales, souvent délivrées dans des établissements privés à des tarifs exorbitants.

Le conseil national de l'Ordre salue l'ensemble de ces mesures et le respect de ses engagements par Marisol Touraine ([lire le discours](#)) qui a notamment retenu [les propositions](#) faites par le conseil national de l'ordre et présentées par ses représentants lors de la Conférence ; propositions grâce auxquelles la kinésithérapie française va pouvoir se situer au niveau des standards internationaux et s'engager sur la voie de l'évolution de son statut vers celui de profession médicale à compétences définies, et cela dans l'intérêt supérieur des patients.

